

ALVE

Projet associatif

ACCUEILLIR ET ACCOMPAGNER
DES PERSONNES VIVANT AVEC
DES TROUBLES PSYCHIQUES



ALVE



■ Le projet associatif de l'ALVE

Référence pour les adhérents et les salariés de l'association, ce projet associatif est un outil de communication interne et externe. Il est le fruit d'une large consultation de tous les bénévoles et salariés de l'ALVE, à travers un questionnaire et dans le cadre d'ateliers de travaux transversaux. Il se fonde sur l'histoire de l'association, sur les valeurs qui guident ses actions depuis sa fondation et sur les orientations définies par le Conseil d'administration.

Il favorise la cohésion d'ensemble autour d'un projet fédérateur, en particulier pour l'élaboration des projets d'établissements et de services de l'ALVE. Ce projet sera revu en fonction de l'évolution de la société et de l'association, à partir d'une évaluation qui sera conduite par le Conseil d'administration en tenant compte notamment des propositions des équipes locales.

■ Qu'est-ce que l'ALVE ?

L'ALVE est une association loi 1901 dont le but est de « *promouvoir des lieux de vie et des services au profit des personnes vivant avec des troubles psychiques, en vue de restaurer leur autonomie et de créer les conditions optimales d'une réinsertion sociale* » (article 2 des statuts).

En 2018, l'ALVE gère des Foyers de vie, premiers établissements créés par l'association, des services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS), des Résidences Accueil, des Services d'Accompagnement Médico-sociaux pour Adultes Handicapés (SAMSAH), des Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM), et un Service d'Accompagnement et de Maintien

à Domicile (SAMAD).

L'ensemble de ces services accueillent des personnes majeures en situation de handicap psychique, considérées comme auteur et acteur de leur projet de vie.

Toutes les actions développées reposent sur un accueil et un accompagnement global de la personne. Ainsi, une Résidence Accueil ne peut ouvrir sans le support d'un SAVS ou d'un SAMSAH dédiés au handicap psychique.

L'ALVE poursuit son développement dans le champ du handicap psychique, notamment à travers des projets de fusion avec d'autres associations ayant la même vocation.

“ On ne peut changer la face et la réalité profonde de la maladie mentale sans s'acharner contre les idées reçues et les pratiques instituées. ”

Lucien BONNAFÉ*

* Lucien BONNAFÉ, psychiatre (1912-2003) - Sources du désaniélisme 1991



■ Comment l'ALVE a-t-elle été créée ?

Jusqu'au milieu du 20ème siècle, les personnes souffrant de troubles psychiques graves étaient le plus souvent hospitalisées au long cours. Dans les années 60, s'est amorcé un large mouvement de désinstitutionalisation, soutenant l'idée que l'hospitalisation ne devrait pas être la seule réponse au besoin de soin des malades psychiques. Puis l'idée a germé que ces personnes pouvaient vivre au sein de la cité.

L'ALVE a été créée en 1991 par des équipes de santé mentale de l'hôpital Barthélémy Durand, médecins et infirmiers, et par des familles adhérentes de l'UNAFAM. Dès l'origine, l'objectif a été d'accueillir des personnes en souffrance psychique dont les troubles sont stabilisés, mais dans l'incapacité de mener une vie autonome.

Ces personnes restaient hospitalisées, parfois depuis de nombreuses années, faute de structures spécialisées pour les accueillir et les accompagner. L'ALVE offre des modalités

d'accueil et un accompagnement complémentaire à celles du secteur sanitaire et elle s'inscrit dans un partenariat actif avec l'hôpital qui se traduit notamment par la signature de conventions avec les services de psychiatrie. Le militantisme de l'ALVE s'articule avec celui de l'UNAFAM. Salariés et bénévoles sont investis pour répondre à l'objectif de rétablissement des capacités des personnes appréhendées dans toute leur complexité et leur richesse, pour leur permettre de participer à l'élaboration de leur projet de vie.

Le premier Foyer de vie de l'ALVE a ouvert en 2001 et les SAVS en 2004 (parmi les premiers en France et les premiers en Essonne).

Les foyers de vie sont appelés « Maisons », avec l'objectif de créer une ambiance familiale. Elles sont intégrées dans la cité, en proximité des secteurs psychiatriques et des familles, et implantées en coeur de ville.

“ Dès l'origine, l'objectif a été d'accueillir des personnes en souffrance psychique dont les troubles sont stabilisés, mais dans l'incapacité de mener une vie autonome. ”

“ Salariés et bénévoles sont investis pour répondre à l'objectif de rétablissement des capacités des personnes appréhendées dans toute leur complexité et leur richesse... ”



■ Éthique et droits

- **L'ALVE s'appuie sur les droits des usagers** tels que définis par le Code d'action sociale et des familles (CASF) et sur des valeurs humanistes telles que le respect de la dignité, de l'intégrité et de l'intimité, la non-discrimination, la bienveillance, la bientraitance et la solidarité. L'association veille au respect des droits, notamment les libertés individuelles, la libre circulation, la sécurité et la libre adhésion.
- > **Considérer la personne accueillie dans toutes ses dimensions**, psychique, physique, sociale, culturelle et spirituelle, et dans le respect absolu de sa personnalité, de ses choix, de sa volonté et de ses liens familiaux.
- > **Promouvoir la bientraitance.**
- **L'accueil et l'accompagnement s'articulent autour des attentes et des besoins des personnes**, avec une relation de confiance à tout moment. Ce principe de relation empathique se fonde sur l'attention aux sentiments et aux émotions de la personne et à ce qu'elle peut exprimer, ou non.
- > **Veiller à traiter l'autre avec bienveillance, empathie et respect.** L'écoute est active, étayée sur une technicité, sans faire l'économie d'une réflexion et d'une analyse de la maladie. Un travail collaboratif entre les participants est primordial.
- > **Éviter la relation trop personnelle entre l'accompagnant et la personne**, en aidant les professionnels à prendre conscience des enjeux affectifs, notamment par l'analyse des pratiques.
- **L'ALVE accueille des personnes en souffrance psychique** en lien avec leurs secteurs de psychiatrie et leurs familles. L'association vise à permettre à chaque

bénéficiaire de conduire son projet de vie dans une logique de « rétablissement » associant, lorsque cela reste nécessaire, les soins dont la personne peut avoir besoin et l'épanouissement de ses potentialités de socialisation ou de réhabilitation sociale.

- > **Aider la personne à retrouver un équilibre en prenant en compte ses capacités et ses limites** afin qu'elle donne un nouveau sens à sa vie, un nouvel objectif au fur et à mesure qu'elle apprend à dépasser les effets de la maladie.
- **L'ALVE porte une attention particulière à la création d'un environnement adapté au développement d'une vie sociale et culturelle**, et propose des conditions de vie matérielles et morales favorisant l'épanouissement personnel.
- > **Proposer des locaux de qualité**, chaleureux et sécurisants, pour donner envie aux bénéficiaires de s'approprier leur lieu de vie et d'accueil favorisant ainsi la création de liens. Offrir un cadre convivial propice au développement du projet de vie dans le but constant de créer du lien social avec les personnes.



■ Accompagnement

- **Un accompagnement global** vise à créer les conditions favorables à l'acquisition de l'autonomie, dans un environnement sécurisant, et à lutter contre l'isolement et la détresse psychosociale des personnes en souffrance psychique. L'accompagnement proposé permet au public accueilli de reprendre le pouvoir de décision et d'action sur sa vie. Celui-ci tient compte des particularités des personnes accueillies afin d'élaborer un projet de vie, et de les aider à trouver une place dans la société et à accéder à une citoyenneté pleine et entière.

> **Décliner l'accompagnement dans tous les champs de la vie quotidienne**, ainsi que dans la vie relationnelle, affective et familiale, sans oublier la nécessité de soin. Il s'agit de faire « avec » plutôt que faire « à la place ». L'accompagnement doit faire progresser en autonomie le bénéficiaire.

- **Les activités individuelles et collectives sont favorisées** notamment pour créer du lien, susciter l'entraide mutuelle, développer les habiletés sociales, restaurer une estime de soi, et trouver une place dans l'environnement social.

> **Créer du lien social**, développer la créativité, repérer les compétences, mettre en avant ce qui les valorise, promouvoir à la citoyenneté. Proposer un environnement stimulant pour favoriser la participation à la vie collective.

- **Pour favoriser des parcours adaptés** le projet individuel est co-construit avec la personne,



régulièrement réévalué. Il est fonction des souhaits et de la motivation de la personne et de ses capacités. Au-delà de l'accompagnement à la vie quotidienne le parcours sera travaillé jusqu'à la perspective d'une sortie de l'établissement ou du service. Aucune décision n'est prise sans leur adhésion.

> **S'appuyer sur la diversité des établissements et services de l'ALVE** pour favoriser et sécuriser le parcours de la personne en définissant les étapes contribuant à son autonomie, et en facilitant la mobilité au sein des établissements et services de l'ALVE.

- **La parole des usagers est suscitée** et prise en compte et leur participation recherchée.

> **Développer la participation des personnes** et faire en sorte qu'elles puissent s'exprimer, être informées sur la vie de l'association et ses instances.





■ Les salariés



- **Les équipes sont pluridisciplinaires**, elles permettent d'apporter une complémentarité des fonctions dans les accompagnements au quotidien.

- > **Valoriser les fonctions spécifiques de chacun** en faisant apparaître les ressources particulières et les complémentarités.

- **Dans les équipes chacun est impliqué dans la relation avec les personnes accueillies** pour une meilleure compréhension des situations, lesquelles font l'objet d'une réflexion partagée par tous les salariés.

- > **Rechercher la cohésion et l'esprit d'équipe**, travailler en transversalité et être force de proposition, transmettre des savoirs, responsabiliser, communiquer, promouvoir un management participatif. Susciter un état d'esprit fondé sur la transparence et une confiance réciproque.

- **Des compétences et des pratiques professionnelles basées sur l'expérience** : l'accueil, la compréhension de la demande, l'évaluation des besoins, la capacité à révéler et valoriser les potentiels et à favoriser la participation des usagers, l'engagement, la qualité d'écoute, la discrétion, la disponibilité, la solidarité, l'entraide, et impliquent une capacité à être force de proposition et à innover.

- > **Renforcer les compétences par le biais de formations spécifiques et collectives** (cliniques, gestion de crise...). Accompagner les professionnels par la connaissance des pathologies cliniques. Soutenir la prise d'initiatives, et l'innovation dans les équipes.

- > **Promouvoir la formation et l'évolution professionnelle.**

- **Le questionnement sur les pratiques d'accompagnement** et sur les capacités de l'établissement à répondre aux besoins est permanent, dans un objectif d'amélioration continue de la qualité.

- > **S'autoriser à un questionnement permanent** sur les pratiques professionnelles, les savoirs faire et les savoirs être, notamment en organisant une réflexion collective thématique, afin de réajuster la pratique pour répondre aux besoins des spécificités des personnes accueillies. L'association autorise et favorise le questionnement individuel que le salarié doit avoir sur des pratiques.

- > **Favoriser la réflexion et l'échange des pratiques et des expériences entre professionnels.** Inviter les salariés à se situer dans une démarche d'analyse au regard de leur expérience et des apports théoriques et cliniques nourris par l'histoire de l'association. L'analyse devra également permettre d'éviter la contagion émotionnelle qui est un obstacle à la véritable empathie.

- > **Développer toute forme de mobilisation des compétences cliniques**, telle que le travail d'analyse autour de situations individuelles.

- **Le dialogue social est primordial.** Au sein des instances représentatives du personnel, tout peut être discuté. Les représentants des salariés sont systématiquement invités aux Conseils d'administration. L'aménagement du temps de travail à l'ALVE participe à l'équilibre entre la vie personnelle et professionnelle des salariés.



■ Le partenariat et le développement

• **L'ALVE noue et entretient des relations avec des établissements et services de soins**, avec des institutions sociales et médico-sociales, si possible par le biais de conventions, instaurant une réelle coopération entre les intervenants et les différentes parties prenantes, notamment avec le secteur psychiatrique.

> **S'inscrire dans une démarche collective** qui réunit les compétences notamment celles des équipes soignantes des secteurs psychiatriques, et de toute personne pouvant apporter sa collaboration, sa contribution à l'amélioration du parcours de vie et l'inclusion dans la cité.

• **L'ALVE permet à toute personne fragilisée par la maladie psychique de bénéficier de soins**, notamment en facilitant l'accès aux soins de santé psychiatriques par le biais de conventions, évaluées et réajustées régulièrement, mais aussi si possible d'un projet de soin co-construit avec les professionnels de santé.

> **Développer des axes de prévention** en matière de santé adaptés au public.



• **L'ALVE met en place un processus dynamique de partenariat avec les nombreux acteurs** qui favorisent l'accès des personnes en souffrance psychique aux dispositifs de droit commun. L'ALVE travaille en lien avec les services de protection juridique.

> **Développer des partenariats avec les acteurs locaux** notamment dans le domaine de l'emploi et de la formation professionnelle, du logement, du loisir et de la culture.

> **Développer les liens avec l'UNAFAM et les familles.** Suivre l'évolution des politiques publiques, participer aux diagnostics des besoins territoriaux.

> **Développer la participation de l'ALVE dans les réseaux.**

• **L'ALVE se développe**, répond à de nouveaux besoins, étend ses services, diversifie les réponses, propose des projets innovants, privilégie une implantation en coeur de ville.

> **Créer et gérer des structures à taille humaine**, n'excédant pas 25 places dans les foyers de vie ou résidences accueil, ou toute forme de structure offrant les mêmes garanties de sécurité et d'autonomie, des services d'accompagnement et des actions éducatives adaptées.

> **Veiller à la complémentarité** vis-à-vis des dispositifs existants.

> **Conserver la spécificité du public accueilli** : personnes adultes en situation de handicap psychique.

> **Donner la priorité à l'hébergement**, au logement et à l'accompagnement

> **Créer des parcours pour un accès à l'autonomie** et adapter les dispositifs pour répondre aux besoins non couverts du public accueilli, notamment au regard du vieillissement.

> **Créer des dispositifs innovants** à partir des dispositifs existants. Se développer dans les territoires où l'ALVE est déjà implantée ou sur sollicitation d'un partenaire.



■ Des femmes et des hommes au service d'une ambition

- **L'ALVE a l'ambition de relever les défis de demain** en pesant dans le débat, en influant sur les politiques publiques, en sensibilisant, en informant sur la santé mentale pour promouvoir l'inclusion des personnes accueillies et être en capacité d'anticiper les évolutions du secteur

Dans le cadre du projet associatif **la Direction générale** est garante de la mise en oeuvre de la politique de l'association déterminée par le Conseil d'administration. En lien avec la gouvernance, elle assure la relation avec les autorités publiques pour la création et le développement de nouveaux projets, ainsi que le pilotage des structures existantes. Elle est garante des liens entre les partenaires aux niveaux local, départemental et national. Elle apporte assistance sur les projets de développement, la qualité et la sécurité au travail, et accompagne les changements.

Elle veille à mobiliser les talents et les compétences de tous, ce qui permet une appropriation collective des valeurs et des missions de l'ALVE.

- **Un comité de direction (CODIR)** est investi des questions opérationnelles pour :

- > **Faire remonter les réflexions des équipes**, mûrir et formaliser une parole commune ;
- > **S'informer des difficultés de chacun** pour partager et s'entraider ;
- > **Définir des priorités d'actions**, prendre des décisions après avoir débattu de sujets concernant l'ensemble des établissements et services ;
- > **Formaliser les procédures**, et donner ainsi un cadre structurant aux équipes, préciser la spécificité de l'association, développer le sens du travail autour de valeurs communes ;
- > **Etre force de proposition** pour aider le Conseil d'administration dans ses choix d'orientation.

- **Chaque salarié est une ressource importante** pour l'association. Au coeur du projet, les collaborateurs sont une des grandes forces de l'ALVE, sa principale richesse. Chaque professionnel peut être force de proposition et s'investir dans un groupe de travail. Ainsi, tous sont impliqués dans l'élaboration des projets de service. Le management est participatif, déléguatif et favorise la communication. Par ailleurs les salariés peuvent devenir adhérents de l'association.

■ ADHESION

Pour œuvrer au développement des établissements et services, à la mise en place de projets innovants et leur concrétisation, à l'amélioration de la qualité de nos prestations et services (activités, sorties, séjours), l'ALVE a besoin du soutien de tous. En effet, le nombre d'adhérents permet à la fois d'avoir une forte représentativité, mais également nous offre un regard

extérieur pour encore mieux répondre aux besoins de nos usagers. C'est pour l'ALVE un soutien moral et un acte de solidarité avec l'objet de l'association. N'hésitez pas à nous contacter pour devenir adhérent, nous vous enverrons avec grand plaisir le bulletin d'adhésion.

Devenez acteur de la vie de notre association !

Association ALVE

Affiliée à l'U.N.A.F.A.M., et à Santé Mentale France

Siège social : 8 rue du Bas Coudray 91100 CORBEIL-ESSONNES

Tél : 01.60.85.04.00 • Fax : 01.83.35.07.49 • Email : siege@alve.fr

www.alve.fr



Projet associatif adopté par le Conseil d'Administration du 11 juillet 2018